



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Dossier suivi par
Priscille BOURBON
Chargée de mission Transition énergétique

Rouen, le 9 janvier 2023

Monsieur le président,

Par courrier daté du 18 novembre 2022, vous m'avez adressé pour avis votre projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET), conformément aux dispositions du décret du 28 juin 2016. Ce plan a été établi à l'échelle de votre intercommunalité.

L'élaboration de ce PCAET contribue à la démarche nationale visant à engager durablement les territoires dans la transition énergétique. La mise en œuvre du PCAET doit permettre à votre territoire de contribuer aux objectifs fixés aux niveaux national et régional.

Les observations de l'État ne remettent pas en cause la qualité du PCAET élaboré pour lequel j'émet un avis favorable. Il est cependant de ma responsabilité d'attirer votre attention sur les points sur lesquels votre plan a vocation à être amélioré. Ces points de vigilance et d'amélioration sont détaillés dans le rapport annexé.

La mobilisation des acteurs et la démarche de concertation mise en place pour construire votre PCAET constituent un point fort de votre démarche. Le PCAET, ainsi que votre rôle de coordonnateur de la transition énergétique sur le territoire, constituent un levier important pour nourrir un dialogue exigeant avec les acteurs du territoire et accompagner dans la durée les transitions énergétiques nécessaires. L'appropriation des actions par les EPCI du pôle métropolitain est notamment à conforter pour garantir leur pleine mise en œuvre et l'efficacité du plan.

Le diagnostic est assez complet et permet d'appréhender les enjeux du territoire. Il met indéniablement en évidence la forte dépendance du territoire à la voiture et l'impact important du transport routier sur les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Toutefois, il mériterait d'être complété pour une approche globale plus pertinente de la mobilité, notamment en intégrant les modes de transport suivants : transports en commun, politique cyclable, transport ferroviaire et portuaire.

Le PCAET dispose d'une étude de vulnérabilité argumentée, détaillée et bien illustrée qui pourrait encore être complétée sur les enjeux locaux à préserver, en lien avec l'évaluation environnementale et stratégique réalisée.

Les potentiels de progrès sont bien évalués pour la maîtrise de la consommation d'énergie et pour les réseaux énergétiques. Ils mériteraient d'être approfondis concernant les polluants atmosphériques et le développement des énergies renouvelables.

Monsieur Joël BRUNEAU

Président de Caen Normandie Métropole
16 rue Rosa Parks
CS 52700
14027 CAEN Cedex 9

Cité administrative – 2 rue Saint Sever
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex
Tél : 02 78 26 19 00 – Fax : 02 78 26 23 99

1 rue Recteur Daure
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

La stratégie fixe des objectifs ambitieux en lien direct avec les objectifs nationaux. Même s'il n'est pas attendu une contribution uniforme aux objectifs nationaux et régionaux climat-air-énergie, les potentiels du territoire doivent être exploités au maximum. La stratégie manque d'explications quantifiées concernant l'atteinte des objectifs visés.

Le plan d'actions comporte de nombreuses actions pertinentes, notamment en termes de transport et de réseaux de chaleur. Il mériterait toutefois d'être précisé (budget, calendrier, objectif chiffré, etc.). L'implication de l'ensemble des acteurs du territoire est un facteur de réussite essentiel. Les actions liées à la sobriété énergétique, indispensables pour atteindre les objectifs de réduction des consommations d'énergie sont bien identifiées dans le diagnostic, mais sont à définir plus concrètement dans le plan d'actions, notamment en lien avec le potentiel géothermique du territoire.

Le PCAET mobilise sur le sujet du changement climatique sur plusieurs axes, tels que la compréhension des phénomènes, les stratégies d'adaptation et l'acculturation des différents publics potentiellement impactés. Sur cet enjeu du changement climatique, le diagnostic ne fait pas mention de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) élaborée pour les Territoires à risques importants d'inondations (TRI) de Caen et de Dives-Ouistreham, ni de la possibilité de mobiliser un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) pour rendre cette stratégie opérationnelle et faciliter la mise en place d'actions à une échelle de territoire plus cohérente au regard de la thématique risque.

Concernant la qualité de l'air, le territoire de Caen-la-Mer relève de l'obligation d'établir un Plan d'actions spécifiques pour l'amélioration de la qualité de l'air (PAQA). A ce titre, le PCAET doit contenir des objectifs territoriaux de réduction de polluants atmosphériques biennaux à compter de 2022. D'autre part, les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques doivent être déclinés par secteur d'activité pour chaque horizon demandé (2026 et 2030). Le plan devra être complété sur ces deux points.

Le PCAET est parfois trop centré sur le territoire de Caen-la-Mer et ne permet pas d'appréhender les spécificités des autres EPCI du pôle métropolitain, notamment dans le domaine de la qualité de l'air et des transports. L'importance de l'EPCI centre ne doit pas occulter les spécificités, liens et leviers mobilisables sur les EPCI voisins.

Il est attendu que le PCAET décrive les modalités d'articulation de ses objectifs et de ses indicateurs de suivi et d'évaluation avec ceux du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le dispositif de suivi et d'évaluation est très clair. Des indicateurs de résultats et des indicateurs d'impact permettront d'évaluer de façon pertinente le poids de chaque action.

Je vous rappelle qu'en application de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, le PCAET doit être déposé sur la plateforme informatique mise à votre disposition par l'État et hébergée à l'adresse suivante : <http://www.territoires-climat.ademe.fr>.

Je tiens à vous assurer du soutien de l'État dans la conduite de ce plan. L'ensemble de mes services se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche, en particulier le bureau climat-air-énergie de la DREAL (contact : M. GACHIGNAT / 02.50.01.84.51).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Amicalement,



Pierre-André DURAND